



www.clubvosgienthann.fr

Marche semi nocturne de montagne du Club Vosgien de Thann

Règlement de la marche nocturne de montagne

Le Club Vosgien de Thann organise le 29 août 2026 une marche semi nocturne .
Les inscriptions se feront au départ à Bitschwiller à l'Etang du Kerlenbach de
17h00 à 20h00 : 4 € par adulte et gratuit pour les moins de 12 ans.

1) Les circuits proposés

Trois parcours sont proposés :

le parcours 1 « Ziegelscheuer - Allenburn » de 5,4 km, dénivelé positif 154m

le parcours 2 « Kuppen - Allenburn » de 7,5 km , dénivelé positif 232 m

le parcours 3 « Blaufels-Zundel » de 15 km, dénivelé positif 705 m

Les départs seront possibles :

- sur le parcours 1 de 16h à 20h30
- sur le parcours 2 de 16h à 20h
- sur le parcours 3 de 16h à 18h30.

Les participants évoluent sur le mode de la marche libre sur un itinéraire imposé, affiché et décrit au départ, matérialisé sur le terrain par de la sciure aux points singuliers.

La trace des circuits est disponible sur demande à : christian.scherlen@outlook.fr

Marche P1 5,4 km

Marche P2 7,5 km

Marche P3 15km

2) Enregistrement au départ

A l'accueil les participants consultent sur le tableau d'affichage le descriptif des parcours et le plan. Le participant choisit son parcours et se renseigne auprès de l'équipe d'assistance si nécessaire.



www.clubvosgienthann.fr

Puis il est procédé à l'enregistrement:

- de l'identité des adultes et enfants
- du choix de parcours
- au paiement

Le numéro de téléphone de l'équipe d'assistance est communiqué au participant et un plan lui est remis s'il ne le photographie pas.

Le nombre de participants est limité à 200.

3) Enregistrement arrivée

Chaque participant s'annonce au bureau arrivé.

4) Prescriptions particulières

- la randonnée nécessite un équipement approprié (lampe frontale ou autre, chaussures de marche ou de sport, vêtements de protection selon le contexte météorologique, boissons...)
- les enfants de moins de 15 ans seront accompagnés par un adulte
- les participants s'engagent à rester sur les chemins et sentiers, à respecter la propreté et la quiétude des lieux traversés, ainsi que les signalisations et consignes de sécurité, en forêt comme sur les voies publiques et à ne pas se soustraire au code de la route
- compte tenu du risque incendie il est expressément demandé de ne pas fumer sur le parcours
- la présence des chiens est tolérée s'ils sont tenus en laisse sur la totalité du parcours
- sur P3 un ravitaillement en eau au km 10, pensez à amener un gobelet.